

Comité syndical du 31 octobre 2023

[DL 2023_10/18](#)

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Le comité syndical de ValOrizon, légalement convoqué **le 24 octobre 2023**, s'est réuni, salle de l'Hémicycle Hôtel du Département à AGEN, le **mardi 31 octobre à 10h30**, sous la présidence de M. Ludovic BIASOTTO.

CONSEIL DEPARTEMENTAL 47 : Ludovic BIASOTTO, Jacques BILIRIT, Philippe BOUSQUIER, Laurence DUCOS, Sophie GARGOWITSCH, Christine GONZATO-ROQUES, Françoise LAURENT, Valérie TONIN (8) ;

VAL DE GARONNE AGGLOMÉRATION : Marie-France BONNEAU, Pierre CAMANI, Gilbert DUFOURG, Jean-Claude DERC, Alain LERDU, Jacques PIN, Jacques VERDELET (7) ;

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND VILLENEUVOIS : Jacques BORDERIE, Michel LAVILLE, Christelle PRELLON, Jean-Eric ROSIER, Michel BRUYERE (5) ;

SMICTOM LGB : François COLLADO, Henri de COLOMBEL, Christian GIRARDI, Alain LORENZELLI, Didier SOUBIRON (5) ;

FUMEL VALLÉE DU LOT : Didier CAMINADE, Jacques PICCOLI, Jacques SEGALA (3) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BASTIDES EN HAUT AGENAIS PERIGORD : Nathalie FOUNAUD-VEYSSET, Auguste FLORIO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES COTEAUX ET LANDES DE GASCOGNE : Audrey ARMELLINI, Michel PONTTHOREAU (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LAUZUN : Jean-Pierre BARJOU, Emilien ROSO (2) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE DURAS : Joël KLEIBER (1) ;

COMMUNAUTE DE COMMUNES LOT ET TOLZAC : Ghislain GOZZERINO (1) ;

Nombre de conseillers en exercice : 36

Présents : Mmes DUCOS, FOUNAUD-VEYSSET, LAURENT, TONIN et PRELLON, MM. BARJOU, BIASOTTO, BILIRIT, BORDERIE, BOUSQUIER, BRUYÈRE, CAMANI, CAMINADE, COLLADO, DE COLOMBEL, DERC, DUFOURG, FLORIO, GIRARDI, GOZZERINO, KLEIBER, LAVILLE, LORENZELLI, PICCOLI, PONTTHOREAU, ROSIER, ROSO, SEGALA, SOUBIRON, VERDELET (30)

Représentés : Mme ARMELLINI par M. SEGALA, Mme BONNEAU par M. DERC, Mme GARGOWITSCH par Mme TONIN, Mme GONZATO-ROQUES par Mme FOUNAUD-VEYSSET, M. LERDU par M. CAMANI, M. PIN par M. VERDELET, (6)
Quorum atteint

Secrétaire de séance : M. Jacques VERDELET

Nombre de délégués présents : 30

Représentés : 6

TOTAL : 36

Etaient également présents : Mmes Julie FARBOS, Muriel FIGUEIRA, Marie-Claude ARQUEY et M. Anthony LAC; M. Michel MASSET (sénateur), M. Loïc DÉQUIER et Mme Anne GRESSER (Journal Sud-Ouest)

[DL 2023_10/18](#)

CRÉATION D'UNE COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L1414-1 et suivants,

Conformément à l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour les marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est égale ou supérieure aux seuils européens, le titulaire est choisi par une Commission d'Appel d'Offres.

Suivant les dispositions du code général des collectivités territoriales et la réglementation applicable à la commande publique, il est proposé de créer une CAO « permanente ».

La CAO est ainsi composée du Président et de 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des titulaires. En revanche, il est proposé de ne pas « rattacher » les suppléants aux titulaires, mais de leur permettre de pourvoir aux suppléances dans l'ordre de la liste.

Le Président rappelle que suivant l'article L2121-21 du CGCT, si une seule liste est présentée après appel à candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste le cas échéant et il en est donné lecture par le Président.

Le comité syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Article 1 : **DÉCIDE** la création d'une Commission d'Appel d'Offres selon les conditions et modalités d'élection précitées ;
- Article 2 : **DÉCIDE** de ne pas rattacher les suppléants aux titulaires mais de leur permettre de pourvoir aux suppléances dans l'ordre de la liste.

Résultats des votes

Suffrages exprimés :	36
Pour :	36
Contre :	0
Abstentions :	0

Fait à Damazan, le 02 novembre 2023,

Le Président,

Publication/Affichage le 02 novembre 2023

Ludovic BIASOTTO